

Histoire



Définitions

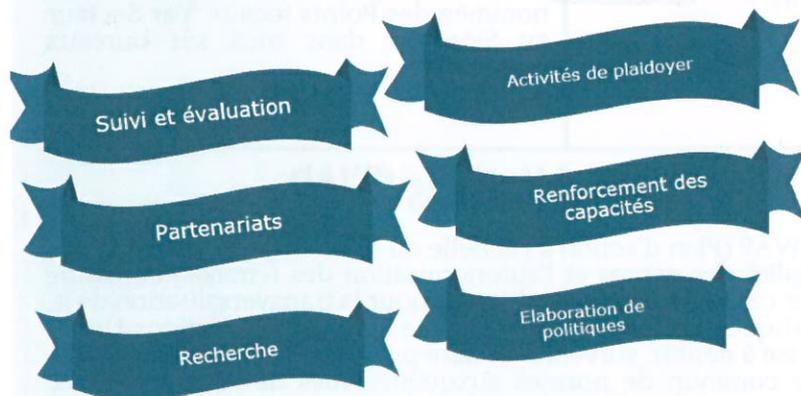
L'égalité des genres est devenue une priorité globale à l'UNESCO à la fin de 2007 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2008, dans le cadre de la Stratégie à moyen terme pour la période 2008-2013. Cette désignation a été la première dans son genre dans le système des Nations Unies.

Les Etats membres ont décidé de maintenir l'égalité des genres comme priorité globale dans la stratégie à moyen terme actuellement en vigueur pour la période 2014-2021.

La division pour l'égalité des genres Cabinet de la Directrice générale

La division pour l'égalité des genres assure la promotion de l'égalité entre les genres, dans sa programmation et au sein du Secrétariat. Ce travail est soutenu par une double approche associant à la fois des programmes visant un genre et une généralisation de l'analyse selon le genre (« gender mainstreaming ») dans les cinq grands programmes de l'UNESCO, et est guidé par le Plan d'action pour la Priorité égalité entre les genres pour 2014 – 2021. La Division a la responsabilité de fournir une orientation sensible au genre aux plateformes intersectorielles et aux thématiques spécifiques de l'Organisation, telles que la lutte contre le VIH et SIDA et le changement climatique.

Le Mandat de la division inclue:



Genre

Les rôles, les comportements, les activités et les attributs qu'une société donne à un moment donné juge appropriée pour les hommes et les femmes. «Masculin» et «féminin» sont des catégories du genre.

Equité

La démarche d'équité vise à corriger des inégalités de départ pour arriver à l'équivalence des chances (ou opportunités) entre femmes et hommes, en tenant en compte leurs besoins et intérêts spécifiques. Pour des raisons historiques, sociales ou biologiques, ces besoins et intérêts peuvent s'exprimer de façon différente.

L'égalité des genres

Les femmes et les hommes jouissent du même statut et ont les mêmes chances de réaliser leurs droits humains et leur potentiel afin de contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel, et ainsi bénéficier des résultats obtenus. C'est la valorisation égale, par la société, des similitudes et des différences entre les femmes et les hommes, et des différents rôles qu'ils jouent.

Les Documents Important

1. *Stratégie à Moyen Terme (37 C/4), 2014-2021*
2. *Programme et budget approuvés (37 C/5) 2014-2017*
3. *Budget (38 C/5) 2016-2017*
4. *Plan d'action pour la Priorité égalité entre les genres pour 2014 – 2021*

Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021

Le Plan d'action pour l'égalité des genres 2014-2021 (GEAP II) propose un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la Priorité égalité des genres de l'UNESCO. Il précise ce que l'égalité des genres signifie pour l'UNESCO et indique l'orientation choisie par l'Organisation afin d'assurer que la perspective de l'égalité des genres soit intégrée dans l'ensemble de ses politiques, programmes et processus.

Le Plan d'action évalue aussi comment l'UNESCO peut mieux utiliser ses partenariats, son budget et son personnel afin d'avoir un impact véritable et durable dans la lutte pour éradiquer les inégalités de genre - lutte qui constitue une condition importante pour éradiquer la pauvreté et atteindre la paix durable et le développement.

Histoire



L'égalité des genres est devenue une priorité globale à l'UNESCO à la fin de 2007 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2008, dans le cadre de la Stratégie à moyen terme pour la période 2008-2013. Cette désignation a été la première dans son genre dans le système des Nations Unies.

Les États membres ont décidé de maintenir l'égalité des genres comme priorité globale dans la stratégie à moyen terme actuellement en vigueur pour la période 2014-2021.

La division pour l'égalité des genres Cabinet de la Directrice générale

La division pour l'égalité des genres assure la promotion de l'égalité entre les genres, dans sa programmation et au sein du Secrétariat. Ce travail est soutenu par une double approche associant à la fois des programmes visant un genre et une généralisation de l'analyse selon le genre (« gender mainstreaming ») dans les cinq grands programmes de l'UNESCO, et est guidé par le Plan d'action pour la Priorité égalité entre les genres pour 2014 – 2021. La Division a la responsabilité de fournir une orientation sensible au genre aux plateformes intersectorielles et aux thématiques spécifiques de l'Organisation, telles que la lutte contre le VIH et SIDA et le changement climatique.

Le Mandat de la division inclue:

Suivi et évaluation

Activités de plaidoyer

Partenariats

Renforcement des capacités

Recherche

Elaboration de politiques

Définitions

Genre

Les rôles, les comportements, les activités et les attributs qu'une société donne à un moment donné juge appropriée pour les hommes et les femmes. «Masculin» et «féminin» sont des catégories du genre.

Équité

La démarche d'équité vise à corriger des inégalités de départ pour arriver à l'équivalence des chances (ou opportunités) entre femmes et hommes, en tenant en compte leurs besoins et intérêts spécifiques. Pour des raisons historiques, sociales ou biologiques, ces besoins et intérêts peuvent s'exprimer de façon différente.

L'égalité des genres

Les femmes et les hommes jouissent du même statut et ont les mêmes chances de réaliser leurs droits humains et leur potentiel afin de contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel, et ainsi bénéficier des résultats obtenus. C'est la valorisation égale, par la société, des similitudes et des différences entre les femmes et les hommes, et des différents rôles qu'ils jouent.

Les Documents Important

1. *Stratégie à Moyen Terme (37 C/4), 2014-2021*
2. *Programme et budget approuvés (37 C/5) 2014-2017*
3. *Budget (38 C/5) 2016-2017*
4. *Plan d'action pour la Priorité égalité entre les genres pour 2014 – 2021*

Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021

Le Plan d'action pour l'égalité des genres 2014-2021 (GEAP II) propose un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la Priorité égalité des genres de l'UNESCO. Il précise ce que l'égalité des genres signifie pour l'UNESCO et indique l'orientation choisie par l'Organisation afin d'assurer que la perspective de l'égalité des genres soit intégrée dans l'ensemble de ses politiques, programmes et processus.

Le Plan d'action évalue aussi comment l'UNESCO peut mieux utiliser ses partenariats, son budget et son personnel afin d'avoir un impact véritable et durable dans la lutte pour éradiquer les inégalités de genre - lutte qui constitue une condition importante pour éradiquer la pauvreté et atteindre la paix durable et le développement.

Gender Equality Marker (GEM)

Le GEM est un mécanisme de suivi des ressources basé sur un système de codage. Il est destiné à mesurer jusqu'à quel point les initiatives ou projets visent à contribuer à la promotion de l'égalité des genres. Le GEM est une condition obligatoire pour tous les organismes des Nations Unies dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP).

GEM 0: Le plan de travail ne fait aucune contribution à l'égalité des genres: Il ne prête pas attention aux inégalités et ne les traite pas. Le plan de travail est insensible au genre.

GEM 1: Action sensible au genre/consciente du genre : identifier et reconnaître les problèmes, les différences et les inégalités existant entre les femmes et les hommes

GEM 2: Action attentive au genre : comme ci-dessus + articuler/appliquer les politiques et les initiatives qui abordent les différents besoins, attentes, capacités et contributions des femmes et des hommes

GEM 3: Action qui vise à transformer les relations de genre : politiques et initiatives qui remettent en question les politiques, les pratiques et les programmes existants fondés sur des préjugés/ discriminatoires, et qui affectent le changement menant à l'amélioration de la vie pour tous



Guidelines et Outils pour l'égalité des genres



1. Définition des concepts-clés relatifs au genre
2. L'égalité entre les genres dans la conception et l'examen de projets
3. Indicateurs quantitatifs et qualitatifs sensibles au genre
4. Elaboration de termes de référence (TDR) sensibles au genre pour les enquêtes et recherches de l'UNESCO
5. L'égalité entre les genres dans la planification et la mise en œuvre des évaluations de programmes
6. L'égalité entre les genres dans l'organisation de réunions, ateliers et conférences
7. L'égalité entre les genres dans l'organisation de formations
8. Guide pour l'égalité des genres dans le langage

Toutes les informations sont disponibles en ligne sur le site de l'UNESCO

E-Learning Tools

- UNESCO Gender Equality E-Learning Program (FR)
- UN Women "I know gender" training (FR)

Les Points focaux pour l'égalité des genres de l'UNESCO

Afin de renforcer la mise en œuvre de la priorité égalité des genres de l'UNESCO au niveau organisationnel, l'UNESCO a nommée des Points focaux par Secteur au Siège et dans tous ses bureaux régionaux.

United Nations SWAP

L'ONU-SWAP (Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes) constitue le premier cadre de responsabilisation pour la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies. Le plan vise à définir, surveiller et faire progresser les entités vers un ensemble commun de normes auxquelles elles devront aspirer et adhérer pour que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes deviennent réalité. Il s'applique à toutes les entités, départements et bureaux des Nations Unies.

Elements of SWAP

L'ONU-SWAP améliore la capacité des Nations Unies à systématiser et harmoniser leur engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Une présentation de rapports réguliers et cohérents sur la mise en œuvre de l'ONU-SWAP est essentielle pour renforcer la responsabilisation en faveur de l'égalité des genres. Il a mis en place :

- ~Une conception commune de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
- ~Une méthode commune de réalisation de cet objectif
- ~Un critère commun et progressif d'évaluation des progrès accomplis servant de référence aux entités

